

demandent comment il serait possible d'éponger un déficit de 6 milliards de dollars en un mois ou deux.

Les députés de l'autre côté semblent croire que leur position est rationnelle. D'une part, il nous attaquent à cause du déficit que nous avons accepté et, de l'autre, ils prétendent qu'ils vont mieux faire en creusant davantage ce déficit. Si les députés de l'autre côté veulent concilier ces deux idées, que Dieu leur vienne en aide, parce qu'ils devront bientôt faire avaler cela, non à la Chambre, mais à toute la population. A ce moment-là, les Canadiens sauront s'ils peuvent à la fois promettre 6 milliards et blâmer le gouvernement pour sa responsabilité financière. Jusqu'à ce que les députés d'en face puissent concilier ces deux propositions, je suppose que les Canadiens ne pourront s'empêcher, comme moi, de se demander comment on peut reprocher ses déficits au gouvernement actuel tout en promettant des déficits encore plus considérables?

Le député de Calgary-Centre a reproché au gouvernement de n'avoir pas réussi à appliquer des méthodes de gestion et d'administration assurant que l'argent des contribuables soit dépensé de manière rentable et efficace et selon la volonté du Parlement. Il y a quelques semaines à peine, j'ai participé à un débat à la Chambre au cours duquel on a dit que, puisque les universités disposaient maintenant de suffisamment d'installations de formation de médecins, d'infirmières et d'hygiénistes dentaires et qu'il s'y trouvait davantage de locaux et d'équipement scolaires qu'on n'en utilisait présentement, le Gouvernement du Canada avait décidé de mettre fin à ce programme. Il n'était de toute évidence plus nécessaire. Les salles de cours et les installations dont on avait doté les institutions d'enseignement ne sont pas aujourd'hui pleinement utilisées. J'ai alors entendu les députés de l'opposition officielle soutenir que le gouvernement du Canada devrait dépenser quand même cet argent puisqu'il s'y était engagé envers les provinces et que, même si cela coûte encore 12, 15 ou 20 millions de dollars, il fallait créer davantage de salles de cours même si celles qui existent ne sont pas pleinement utilisées.

Je rappelle ce débat car les députés de notre parti supportent mal de se faire taxer d'irresponsabilité alors que, chaque fois presque que nous évoquons la possibilité de réduire les dépenses dans tel ou tel domaine, en le justifiant, on nous reproche en termes cinglants de ne pas nous soucier du bien-être des Canadiens. Il existe des moyens de le faire. Voilà cinq ans que j'écoute ces déclarations. On nous reproche le plus souvent de ne pas accorder suffisamment de fonds aux divers ministères. Les députés de notre parti se rendent compte qu'il ne se passe pas de jour sans qu'on nous reproche de ne pas accorder de fonds à des projets valables. On ne peut dire cela d'une part et soutenir de l'autre que le gouvernement devrait se montrer plus responsable sur le plan financier et qu'il ne devrait pas accroître son déficit ni augmenter ses budgets; on ne peut avoir l'un et l'autre à la fois.

M. Paproski: Depuis quand vous êtes-vous convertis à la gestion responsable?

M. Anderson: Il faut savoir ce que l'on veut. Ou bien on dépense avec discernement et on agit en conséquence surtout lorsqu'on songe que nos vis-à-vis ont eu la stupidité de prétendre qu'il faudrait construire des salles de classe supplémentaires à l'intention des dentistes, des médecins et des infirmières. Voilà bien le raisonnement le plus stupide que j'aie entendu:

Gaspillage et mauvaise gestion

comme nous avons pris l'engagement de dépenser de l'argent, à tort ou à raison nous devons respecter cet engagement. L'opposition officielle voudrait concilier l'inconciliable, ce qui malheureusement est impossible.

Quant aux crédits dont le gouvernement annonce la dépense, sans doute tous les députés savent-ils que le Parlement a pris bien des dispositions qui obligent le gouvernement du Canada à lui rendre des comptes de ses affectations de crédits. La principale de ces lois est la loi sur l'administration financière, accompagnée des règlements pertinents. Le Parlement a ainsi, contrairement à ce qu'ont soutenu certains députés aujourd'hui, maintes occasions d'examiner les transactions financières du gouvernement aussi bien passées que futures. Il y a notamment le budget de dépenses que dépose le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan); le budget que présente le ministre des Finances (M. Chrétien); les exposés concernant les activités financières que le gouvernement publie chaque mois dans la *Gazette du Canada*; et les comptes publics du Canada, que prépare le ministre des Approvisionnements et Services (M. De Bané) et que dépose au Parlement le ministre des Finances. Les comités de la Chambre des communes épluchent les crédits et les comptes publics du Canada et il y a à la Chambre le débat sur le budget du ministre des Finances. Il y a également le rapport annuel du vérificateur général qui est déposé à la Chambre. Cela fournit aux députés qui désirent la saisir l'occasion de se faire une opinion indépendante sur les activités financières du gouvernement.

Ce n'est un secret pour personne qu'à l'heure actuelle nous étudions le budget principal au sein de chacun des comités permanents. Les députés prétendent qu'ils ne peuvent examiner les dépenses des ministères. Et pourtant, jeudi dernier, à une séance du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a siégé, nous avons attendu pendant trente-cinq minutes qu'un député de l'opposition se présente pour examiner le budget principal du ministère. Il n'y a pas de doute que les députés sont occupés, mais on entend la même rengaine d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre, à savoir que les députés n'ont pas l'occasion d'examiner les prévisions budgétaires et les dépenses des ministères.

Si certains de nos électeurs assistaient à une séance de comité permanent, ils se demanderaient certes ce que nous faisons. Bien des députés des deux côtés de la Chambre admettent facilement que nous n'utilisons pas utilement le temps réservé à l'examen du budget principal. Nous devons souvent attendre 15, 20 ou 25 minutes avant d'avoir le quorum pour pouvoir entamer le débat. Bien souvent les députés ne discutent pas du budget mais de problèmes concernant leurs circonscriptions. Ils profitent des séances de comités pour poser des questions aux fonctionnaires des ministères et au ministre. Je ne m'oppose pas au droit des députés d'agir ainsi, mais s'ils viennent au comité dans le but d'examiner le budget des dépenses, je dois malheureusement dire qu'ils utilisent mal le temps réservé à cet examen.

On peut également dire, et avec raison, que le rapport annuel du vérificateur général donne aux députés l'occasion d'examiner l'opinion que donne un observateur indépendant des opérations financières du gouvernement, surtout en ce qui concerne les pouvoirs de dépense dont l'utilisation est décidée par le Parlement. C'est le comité permanent des comptes publics qui est chargé de cet examen.